

Rapport d'activité annuel

2009

Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne

Table des matières

PREMIÈRE PARTIE – REALISATIONS PAR DOMAINE D’ACTIVITE	3
INTRODUCTION	3
LE DROIT D’ASILE, L’IMMIGRATION ET L’INTEGRATION DES IMMIGRES.....	3
LE RACISME, LA XENOPHOBIE, L’ANTISEMITISME, L’ISLAMOPHOBIE ET L’INTOLERANCE QUI Y EST ASSOCIEE	3
LES DISCRIMINATIONS FONDEES SUR LE SEXE, LA RACE OU L’ORIGINE ETHNIQUE, LA RELIGION OU LES CONVICTIONS, LE HANDICAP, L’AGE, L’ORIENTATION SEXUELLE OU L’APPARTENANCE A UNE MINORITE ET TOUTE COMBINAISON DE CES MOTIFS	4
LES DROITS DE L’ENFANT, Y COMPRIS LA PROTECTION DES ENFANTS	5
L’ACCES A UNE JUSTICE EFFICACE ET INDEPENDANTE.....	5
ACTIVITES HORIZONTALES COUVRANT TOUS LES DOMAINES THEMATIQUES DU CADRE PLURIANNUEL	5
DIFFERENCES ENTRE PROJETS ET MISE EN ŒUVRE	6
DEUXIÈME PARTIE – GESTION ET SYSTÈMES DE CONTRÔLE INTERNE	7
INTRODUCTION	7
LE FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE DANS SON ENSEMBLE	7
TROISIÈME PARTIE – COMPOSANTS POUR LA DÉCLARATION D’ASSURANCE (ET LES ÉVENTUELLES RÉSERVES À CELLE-CI)	12
COMPOSANTS POUR UNE ASSURANCE RAISONNABLE	12
RÉSERVES	15
CONCLUSIONS GÉNÉRALES DE L’IMPACT COMBINÉ DES RÉSERVES SUR LA DÉCLARATION EN TANT QUE TOUT	15
QUATRIÈME PARTIE – DÉCLARATION D’ASSURANCE	16
ANNEXE 1: PROJET DE COMPTES ANNUELS ET DE RAPPORTS FINANCIERS	17
TABLEAU 1: EXÉCUTION DU BUDGET – ENGAGEMENTS (C1)	17
TABLEAU 2: EXÉCUTION DU BUDGET – PAIEMENTS (C1)	18
TABLEAU 3: EXÉCUTION DU BUDGET – C1 ENGAGEMENTS RESTANT À LIQUIDER	19
TABLEAU 4: PROJET DE COMPTES ANNUELS – BILAN (EN COMPTABILITÉ D’EXERCICE)	20
TABLEAU 5: PROJET DE COMPTES ANNUELS – COMPTE DE RÉSULTAT ÉCONOMIQUE (EN COMPTABILITÉ D’EXERCICE) .	21
TABLEAU 6: DÉLAIS DE PAIEMENT MOYENS	22
TABLEAU 7: REVENUS ET RECETTES BUDGÉTAIRES.....	24
TABLEAU 8: CLASSEMENT CHRONOLOGIQUE DES INJONCTIONS DE RÉCUPÉRATION	25
TABLEAU 9: PROCÉDURES NÉGOCIÉES	26
TABLEAU 10: LISTE DE CONTRACTANTS AUXQUELS DES CONTRATS DE CONSTRUCTION SONT ATTRIBUÉS	27
TABLEAU 11: LISTE DES CONTRATS DÉCLARÉS SECRETS.....	28
TABLEAU 12: DÉROGATIONS AUX INJONCTIONS DE RÉCUPÉRATION	29
ANNEXE 2: CRITÈRE D’IMPORTANCE RELATIVE	30
ANNEXE 3: MODÈLE(S) DE CONTRÔLE INTERNE POUR L’EXÉCUTION DU BUDGET (MCI).....	31

Première partie – Réalisations par domaine d'activité

Introduction

L'un des principaux objectifs de l'Agence est de fournir aux décideurs de l'Union européenne des conseils sur des questions de droits fondamentaux reposant sur des données probantes lorsqu'ils mettent en œuvre la législation communautaire et prennent des mesures visant à respecter les droits fondamentaux. En 2009, l'Agence a réalisé cet objectif en recueillant des données et des informations comparables sur une série de questions de droits fondamentaux et en publiant ses observations.

Le droit d'asile, l'immigration et l'intégration des immigrés

L'Agence a réalisé des travaux de recherche approfondis sur les citoyens européens de certains États membres issus de la communauté rom pour examiner leur expérience en ce qui concerne la liberté de circulation et l'établissement dans l'UE. Les résultats de cette étude ont été présentés lors d'une conférence de haut niveau réunissant, en novembre 2009, le Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) de l'OSCE et le Haut-commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales (HCMN).

En 2009, l'Agence a entrepris deux études concernant la situation quelque peu négligée des citoyens non ressortissants de l'Union européenne: une étude juridique sur les procédures de retour volontaire et involontaire, puis une étude sociale – axée sur le cas particulier des femmes et des enfants – sur la situation des immigrés clandestins dans certains États membres dans les domaines de la santé, de l'éducation, du logement et de l'emploi.

Le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme, l'islamophobie et l'intolérance qui y est associée

À la demande du Président du Parlement européen, l'Agence a collecté, en 2009, des données et des informations en vue d'élaborer un rapport comparatif sur la situation des discriminations ethniques et raciales dans l'UE. La documentation utilisée à cette fin est extraite d'informations fournies par le réseau européen d'information sur le racisme et la xénophobie (RAXEN) de l'Agence.

L'Agence a continué d'approfondir ses travaux dans le domaine de l'antisémitisme en menant des recherches dans certains États membres impliquant des enfants, des enseignants et des experts, sur le thème de l'holocauste et de l'éducation aux droits de l'homme. En collaboration avec Yad Vashem, l'Agence a également mis sur pied un réseau européen d'enseignants et a élaboré un outil didactique d'information sur l'holocauste et d'éducation aux droits de l'homme.

L'Agence a en outre publié une nouvelle analyse de données statistiques sur les tendances antisémites dans l'UE, qui a permis d'actualiser les rapports présentés les années précédentes. Le rapport EU-MIDIS «Données en bref» sur les Musulmans, publié en 2009, a également contribué à enrichir les connaissances de l'Union sur les discriminations envers les personnes d'origine musulmane.

Les discriminations fondées sur le sexe, la race ou l'origine ethnique, la religion ou les convictions, le handicap, l'âge, l'orientation sexuelle ou l'appartenance à une minorité et toute combinaison de ces motifs

Les premiers résultats du projet de recherche le plus vaste réalisé à ce jour par l'Agence – l'enquête EU-MIDIS interrogeant 23 500 immigrés et personnes issues de minorités ethniques sur leur expérience en matière de discrimination et de victimisation criminelle dans les 27 États membres de l'UE – ont été rendus publics en 2009. Le rapport portant sur les résultats concernant les Roms a été présenté à Bruxelles en avril 2009. Le rapport portant sur les résultats concernant les Musulmans a été présenté lors d'une conférence organisée en mai 2009, en Espagne, et le rapport portant sur les principaux résultats de l'enquête a été rendu public lors de la conférence de la FRA sur les droits fondamentaux organisée en décembre 2009, à Stockholm.

Le deuxième volet des travaux novateurs de l'Agence sur l'homophobie et la discrimination sur base de l'exploitation sexuelle et de l'identité sexuelle, l'étude sociologique, a été publiée en mars 2009. Parallèlement au rapport juridique de juin 2008, cette étude a été beaucoup utilisée dans les discussions concernant le projet de directive horizontale contre les discriminations et a donc sous-tendu l'initiative politique de la Commission européenne et du Parlement.

À la demande de la Commission européenne, l'Agence a mené des recherches et recueilli des données et des informations en vue d'élaborer un rapport comparatif sur les «conditions de logement des Roms et des gens du voyage dans l'Union européenne». Les résultats des recherches ont été présentés lors de la table ronde de la FRA sur les Roms et le logement, organisée en octobre 2009 à Bruxelles et ayant réuni plus de soixante participants, dont des femmes roms.

L'Agence a organisé une première réunion avec les organismes nationaux de promotion de l'égalité et le réseau européen d'organismes de promotion de l'égalité EQUINET, les 12 et 13 mai derniers, à Vienne, afin d'examiner les domaines d'intérêt mutuels et les possibilités de coordination. Suite à cette assemblée générale, des liens de coopération ont été établis avec de nombreux organismes nationaux de promotion de l'égalité dans toute l'UE dans le cadre de certains projets, particulièrement en ce qui concerne les Roms, les personnes LGBT et les questions de handicap. Les discussions ont notamment porté sur les façons de progresser à la lumière des résultats de l'importante enquête EU-MIDIS sur la victimisation, révélant que les organismes nationaux de promotion de l'égalité ne sont pas aussi connus des victimes potentielles qu'ils le devraient.

L'Agence a également renforcé sa coopération avec l'Union européenne de radiodiffusion concernant la formation des journalistes aux questions de diversité. Le guide de la diversité de l'Agence a été traduit dans d'autres langues et un séminaire «former le formateur» a été présenté aux organismes publics de radiodiffusion d'États membres orientaux de l'UE en vue de les encourager à utiliser le guide de la diversité pour la formation complémentaire.

L'Agence a également lancé une étude d'envergure sur les droits fondamentaux des personnes handicapées mentales et des personnes souffrant de problèmes de santé mentale. La première partie de l'étude examine la situation juridique des 27 États membres concernant ces groupes vulnérables.

Les droits de l'enfant, y compris la protection des enfants

Suite à une demande de la Commission européenne, l'Agence a publié un rapport, en mars 2009, sur la définition d'indicateurs relatifs à la protection, au respect et à la promotion des droits de l'enfant.

Sur base de ce rapport, l'Agence a réalisé et publié une étude juridique sur la traite des enfants dans l'UE. Les résultats des recherches ont été recueillis et utilisés par les principales parties prenantes au niveau de l'UE et pris en compte pour l'élaboration de mesures législatives et politiques importantes, telles que la résolution du Parlement européen sur la prévention de la traite des être humains.

L'accès à une justice efficace et indépendante

Le premier volet d'un vaste projet sur l'accès à la justice a été entrepris en 2009. Il s'agissait de dresser un « état des lieux juridique » de la législation et des procédures existantes dans les États membres en matière d'accès à la justice dans le domaine de la discrimination et des procédures civiles.

Activités horizontales couvrant tous les domaines thématiques du cadre pluriannuel

Le rapport annuel de l'Agence a été rendu public dans les locaux de la FRA, à Vienne. En 2009, les travaux réalisés en collaboration avec les principales parties prenantes ont été poursuivis. L'Agence fournissant des données et des informations concernant l'évolution des politiques menées par la Commission européenne, cette dernière constitue le premier partenaire de l'Agence pour nombre de ses travaux. Le Conseil de l'Europe a coopéré à la réalisation des projets de l'Agence et a pu formuler des suggestions concernant le programme de travail de l'Agence en 2010.

Suite aux élections du Parlement européen, le directeur de la FRA a pris la parole lors d'une discussion commune de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures (LIBE) et de la sous-commission « droits de l'homme » (DROI) du Parlement européen, organisée le 30 septembre dernier.

L'Agence a lancé une consultation ciblée des parties prenantes sur l'éducation aux droits de l'homme pour pouvoir mieux définir le champ d'application des stratégies et programmes futurs en matière d'éducation aux droits de l'homme. Des activités de conscientisation externes ciblées ont été entreprises lors de conférences et d'ateliers relatifs à l'éducation aux droits humains. Le plus grand événement de l'Agence, la conférence des droits fondamentaux, constitue un forum annuel permettant aux responsables politiques, aux praticiens et aux experts d'examiner les problèmes-clés en matière de droits fondamentaux et d'établir des lignes de conduite pour améliorer leur protection. En 2009, la conférence des droits fondamentaux a été organisée les 10 et 11 décembre à Stockholm en collaboration avec la Présidence suédoise de l'UE. La presse était invitée à assister à la conférence ainsi qu'à la conférence de presse du 9 décembre concernant le rapport EU-MIDIS sur les principaux résultats.

Communication et sensibilisation

L'Agence vise également à conscientiser l'opinion publique aux droits fondamentaux et à diffuser activement ses travaux. En 2009, plus de 80 publications ont été imprimées, y compris des rapports de recherche, des supports de sensibilisation et le rapport annuel. Un lancement médiatique a été organisé

pour douze de ces publications. Bien qu'elle ait varié en fonction des thèmes abordés et des États membres, la couverture médiatique des publications était généralement bonne, portant sur divers États membres et médias.

Un volet important des travaux de conscientisation de l'Agence est l'organisation de la « Journée de la diversité » visant à encourager les jeunes à s'engager activement dans les questions de droits fondamentaux. Trois Journées de la diversité ont été organisées en 2009 – à Vienne, à Berlin et à Barcelone – valorisant l'événement qui s'était tenu à Vienne au cours des deux dernières années.

En 2009, 28 groupes de visiteurs, comprenant 624 personnes, ont été initiés aux droits fondamentaux dans les locaux de la FRA. Ce volet des travaux de conscientisation de l'Agence permet à des groupes – allant de groupes d'étudiants à des groupes de futurs responsables de services de police – de se familiariser avec le lieu où les droits fondamentaux sont examinés dans le cadre des politiques et des pratiques de l'UE et avec le fonctionnement de l'Agence.

Le « S'cool Agenda » est le produit de sensibilisation de la FRA destiné aux jeunes. En 2009, les jeunes et les enseignants ont réagi très positivement à cette initiative et ont distribué 32 450 exemplaires de l'agenda en français, 36 721 en anglais et 30 470 en allemand.

En égard à l'objectif de l'Agence visant à enregistrer des informations et des données pertinentes, objectives, fiable et comparables, le portail de l'Agence « InfoPortal » joue un rôle extrêmement important. En 2009, le site a accueilli 153 707 visiteurs.

Différences entre projets et mise en œuvre

En 2009, l'Agence n'a pas publié de rapport sur le profilage ethnique comme prévu. Un accord politique sur le traité de Lisbonne n'ayant été conclu qu'à la fin de l'année, avec des implications sur la suppression de la structure en piliers de l'UE, l'Agence a décidé de reporter la publication du rapport pour pouvoir envisager d'y englober des questions plus directement liées aux activités de police. À cette fin, l'Agence a décidé de publier ce rapport en 2010 avec un rapport d'accompagnement EU-MIDIS sur le maintien de l'ordre et les minorités.

En 2009, l'Agence n'a pas non plus publié d'étude de projet pilote sur les médias comme prévu en raison de l'organisation d'une importante consultation des parties prenantes sur ce projet en 2009. Les professionnels des médias étaient invités à contribuer aux résultats du projet. La procédure de consultation a pris plus de temps que prévu. Il a en outre été décidé que l'étude soit publiée en plusieurs langues et que toutes les versions linguistiques soient publiées simultanément. La traduction et la rédaction de l'étude n'ont donc pas pu être achevées pour fin 2009. L'Agence a dès lors décidé de publier l'étude en 2010.

Suite à l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, eu égard aux nouvelles tâches qu'elle implique pour l'Agence et au succès du projet EU-MIDIS, il est recommandé que l'Agence réalise à l'avenir des projets de plus grande envergure. En conséquence, il conviendra d'augmenter son budget lors des prochains exercices financiers.

Deuxième partie – Gestion et systèmes de contrôle interne

Introduction

Pour atteindre son objectif, l'Agence collecte des données via ses contractants-cadres, organise des réunions avec des experts externes et, le cas échéant, met sur pied des groupes de travail ad hoc. Ces contractants-cadres procèdent à la collecte de données sur la base de spécifications techniques élaborées par des membres du personnel expérimentés compte tenu de la nature du risque et de l'environnement de contrôle. Les données obtenues sont évaluées et examinées par l'Agence. Sur la base de ces données, l'Agence formule des analyses, des conclusions et des avis qui sont communiqués à ses parties prenantes. Les activités de communication et de sensibilisation consistent en un dialogue avec la société civile; la publication de rapports, de conclusions et d'avis; l'organisation de manifestations et de conférences; la gestion de la présence de l'Agence sur l'internet, etc.

L'Agence compte six départements: quatre opérationnels et deux administratifs. Durant l'exercice financier, afin d'améliorer la culture de gestion, le directeur a délégué un pouvoir de décision aux quatre chefs des départements opérationnels. Ce pouvoir était limité à 100 000 EUR et aux dépenses opérationnelles. Précédemment, seuls deux des quatre chefs de département opérationnel s'étaient vu déléguer un tel pouvoir avec un plafond à 60 000 EUR.

En outre, au cours de l'exercice financier, le chef du département des ressources humaines et de la planification a obtenu un pouvoir de décision plafonné à 500 000 EUR et limité aux dépenses de personnel. Le directeur financier a également disposé d'un pouvoir de décision de 60 000 EUR maximum afin d'assurer la continuité des activités et rempli la fonction d'ordonnateur par délégation.

Le fonctionnement du système de contrôle interne dans son ensemble

Les normes de contrôle interne de l'Agence s'articulent autour de cinq «grands axes»: environnement de contrôle, gestion des performances et des risques, information et communication, activités de contrôle et audit et évaluation. En se basant sur ces normes, l'Agence a développé et mis en œuvre des systèmes de contrôle interne. Son objectif est d'assurer un équilibre adéquat entre les risques potentiels et les contrôles requis afin de minimiser ces risques.

Le fonctionnement et l'efficacité des systèmes de contrôle interne sont évalués sur la base de:

l'expérience relative à l'opération du système de contrôle – base sur laquelle le système de contrôle interne a effectivement géré l'exposition à des risques clés;

la capacité humaine – en termes de compétences du personnel et d'allocation de ressources; et

la capacité des systèmes et procédures – basée sur l'autosuffisance des systèmes existants pour la réduction au minimum des risques clés.

L'évaluation des systèmes de contrôle interne est basée sur les connaissances en gestion acquises au cours d'opérations quotidiennes, de rapports de gestion, de rapports d'audit, de programmes d'évaluation de dépenses et de résultats à des tests de contrôle clés.

Conformité avec les exigences des normes de contrôle

En décembre 2009, dans le cadre de l'objectif stratégique visant à instaurer une gestion allégée, le conseil d'administration de l'Agence a adopté les nouvelles normes de contrôle interne (NCI) pour une gestion efficace (passées de 24 à 16), qui reposent sur les bonnes pratiques internationales et les normes adoptées par la Commission européenne. Par conséquent, au cours de l'exercice financier, la gestion était encore basée sur les 24 anciennes NCI.

L'Agence a pleinement respecté les normes reprises ci-dessous et leurs exigences.

- 1 Déontologie et intégrité
- 2 Mission, rôles et tâches
- 3 Compétences du personnel (recrutement et formation)
- 4 Rendement du personnel
- 7 Fixation d'objectifs
- 8 Programmation pluriannuelle
- 9 Plan de gestion annuel
- 10 Contrôle de la performance sur la base d'objectifs et d'indicateurs
- 13 Enregistrement du courrier et systèmes d'archivage
- 14 Signalement d'irrégularités
- 16 Séparation des tâches
- 17 Surveillance
- 19 Continuité des opérations
- 20 Identification et correction des insuffisances du contrôle interne
- 21 Rapports d'audit
- 22 Structure d'audit interne
- 23 Évaluation
- 24 Examen annuel du contrôle interne

Des informations détaillées sur les normes auxquelles l'Agence a partiellement satisfait suivent ci-dessous.

5 Fonctions sensibles

L'Agence a adopté une procédure en matière de fonctions sensibles. Étant donné qu'il est impossible de prendre en compte la mobilité du personnel au sein d'une petite Agence, les risques y afférents doivent faire l'objet d'une surveillance permanente et de mesures d'atténuation des risques. L'inventaire des fonctions sensibles reste à finaliser.

6 Délégation

Les responsabilités et les pouvoirs sont clairement délimités, répartis et consignés par écrit pour tous les acteurs financiers concernés par les systèmes d'information financière. Cette mesure doit être étendue aux acteurs financiers qui, comme les agents initiant les opérations, sont uniquement concernés sur papier.

À la fin de l'année, l'Agence avait déjà désigné officiellement tous les acteurs financiers par écrit et défini leurs rôles et responsabilités.

11 Analyse et gestion du risque

L'Agence procède au moins une fois par an à une analyse systématique des risques liés à ses principales activités, élabore des plans d'action adéquats pour y répondre et charge des collaborateurs de la mise en œuvre de ceux-ci. Toutefois, des plans plus détaillés s'imposent pour anticiper les problèmes susceptibles de se poser lors de la conclusion et du traitement des opérations financières afin de pouvoir prendre à temps les mesures nécessaires.

En vertu de sa nouvelle structure organisationnelle, l'Agence s'est attelée à renforcer ses capacités de planification et de suivi par la nomination d'une équipe spécialisée. Cette équipe devrait être pleinement opérationnelle en 2010.

12 Information ad hoc en matière de gestion

Les directeurs et d'autres collaborateurs reçoivent des informations en matière de gestion régulières, fiables et aisément accessibles concernant l'exécution du budget, l'utilisation des ressources et l'évolution de leur plan de gestion.

En plus des rapports d'information en matière de gestion, qui comprennent le degré de mise en œuvre, les retards de paiement, l'évolution des engagements en cours, et le nombre d'injonctions de récupération émises, l'Agence a récemment mis au point un outil de gestion de projet (MATRIX). L'Agence s'emploie actuellement à développer le volet de reporting de cet outil et étudiera différents niveaux de détail pour les différents échelons de gestion.

15 Documentation relative aux procédures

La plupart des procédures utilisées au sein de l'Agence pour ses principaux processus sont parfaitement consignées dans des documents, tenues à jour et accessibles à toutes les personnes concernées. De plus, elles sont conformes au règlement financier et à toutes les décisions pertinentes. L'Agence doit encore

décrire les procédures relatives au remboursement de la TVA, à la préparation du budget, aux transferts dans le budget et à la passation de marché, ainsi que ses procédures opérationnelles.

Au moment de la rédaction de ce RAA, la procédure TVA avait déjà été adoptée; les procédures financières restantes devraient être achevées en 2010. Leur rédaction se fera dans un esprit de simplification. Les documents-types nécessaires (listes de contrôle et bordereaux de transmission) seront élaborés. Le responsable de la qualité prévu dans le tableau des effectifs est entré en fonction le 1^{er} mars 2010.

18 Relevé des exceptions

L'Agence répertorie tous les cas de dérogations aux contrôles ou d'écart par rapport aux politiques établies, et les procédures utilisées dans des circonstances exceptionnelles sont consignées par écrit, justifiées et approuvées préalablement à toute action. Il conviendrait d'élaborer une méthode permettant de traiter et de répertorier les exceptions aux principales procédures, y compris la désignation des personnes habilitées à autoriser ces exceptions.

Cette méthode est en cours d'élaboration et devrait être finalisée en 2010.

Efficacité de la mise en œuvre des normes de contrôle prioritaires

En 2009, l'Agence s'est prioritairement attelée à se conformer aux normes de contrôle interne suivantes:

6 Délégation

La conformité à cette norme a été érigée en priorité afin de minimiser les risques connexes. Pour cette raison, l'Agence s'est centrée sur la délégation formelle du démarrage des opérations. La délégation officielle des rôles et responsabilités aux acteurs financiers restants a déjà eu lieu. L'Agence a élaboré une procédure de communication écrite de la délégation du démarrage des opérations et de réception de son acceptation. La liste des agents initiant les opérations par délégation a été transmise à tous les acteurs financiers. Cette liste est tenue à jour. Ces mesures permettent de garantir que les opérations financières sont lancées par des membres compétents du personnel qui sont conscients de leur rôle et de leurs responsabilités et contribuent à minimiser les risques y relatifs.

11 Analyse et gestion du risque

Toutes les décisions, qu'elles concernent des opérations de routine ou de nouvelles idées et opportunités, impliquent toujours un degré d'incertitude. L'analyse et la gestion du risque peut aider à justifier une décision par une appréciation étayée des résultats attendus et non attendus. Par l'adoption d'une approche basée sur le risque, l'Agence peut mieux apprécier les possibilités d'amélioration des systèmes, la répartition optimale des ressources ou les solutions permettant d'arriver à un meilleur équilibre entre le niveau de risque et le coût des contrôles. L'analyse et la gestion du risque constitue un volet essentiel de l'environnement de gestion et de contrôle.

Dans ce contexte, l'Agence a fait de cette norme une priorité. La procédure d'analyse et de gestion des risques a été préparée pendant l'exercice. Une fois cette procédure et les actions correspondantes finalisées, l'Agence améliorera et complètera son système de gestion des performances actuel de type

Planning et programmation stratégiques (PPS)/Gestion par activités (GPA) en garantissant que les principaux risques liés à ses activités sont dûment pris en compte. Elle renforcera également le cadre de contrôle interne intégré, contribuant ce faisant à l'obtention d'une déclaration d'assurance favorable.

15 Documentation relative aux procédures

L'Agence considère que tous les acteurs financiers participant à l'exécution du budget doivent recevoir l'assistance administrative nécessaire. De plus, les collaborateurs doivent disposer de lignes directrices sur la mise en œuvre du statut des fonctionnaires et du règlement financier et leurs modalités d'application. Les rôles et responsabilités doivent être clarifiés. Toutes ces informations doivent être fournies tout en gardant à l'esprit la volonté de simplification et d'utilisation efficace des ressources (financières et humaines). Parmi les bénéfices attendus, citons une gestion allégée, un meilleur appui aux activités principales, et l'identification des problèmes et leur résolution immédiate.

Trente-trois procédures ont été identifiées. Fin 2009, six procédures étaient parfaitement décrites, dans une version définitive et à jour. Cinq d'entre elles étaient faciles d'accès. Neuf procédures en étaient au stade de projet. Toutes ces procédures sont faciles à utiliser pour garantir une séparation adéquate des tâches. Aucune des procédures ne s'est avérée contradictoire ou entachée de passages contradictoires.

Conclusion

L'Agence a mis en place des mesures de suivi qui garantissent l'efficacité des systèmes de contrôle interne. Elle a également pris en compte les risques et se concentre sur le contrôle des ressources dans les domaines où les risques sont les plus élevés tout en assurant une supervision adéquate de toutes les activités. À la lumière de l'ensemble des informations et de l'analyse qui précède, on peut affirmer que l'Agence dispose d'un système de contrôle interne efficace, solide et fiable.

Troisième partie – Composants pour la déclaration d’assurance (et les éventuelles réserves à celle-ci)

Composants pour une assurance raisonnable

L’architecture d’assurance de l’Agence est axée sur 4 «composants» qui se présentent comme suit.

Composant 1 – Évaluation par l’encadrement

Indicateurs clés de la légalité et de la régularité

Indicateur	2009	Objectif
<i>Entrée: ressources consacrées à la vérification financière ex ante afin de garantir la légalité et la régularité des opérations sous-jacentes</i>		
Personnel consacré à la vérification financière ex ante	1 équivalent temps plein	≤ à l’année précédente (ex.: 1 équivalent temps plein en 2008)
Effectif total pour les ressources financières	5 (2 AT et 3 AC) pour un total de 1996 opérations	≤ 2 AT (directeur financier et responsable du budget) + 1 AC par 400 opérations
<i>Sortie: niveau et nature des contrôles effectués</i>		
Couverture du budget par la vérification financière ex ante	100%	100%
Pourcentage d’exécution du budget	99,44%	95%
<i>Résultats des contrôles: ce que les contrôles ont permis de découvrir/résoudre</i>		
• Contrôles effectués pour montrer l’absence d’erreurs matérielles (faible taux d’erreur) concernant la légalité et la régularité	0	0
• Nombre d’exceptions notées:	3	≤ à l’année précédente (ex.: trois engagements a posteriori sur huit exceptions en 2008)
Trois exceptions* ont été constatées en 2009. Toutes trois concernent des engagements a posteriori.		
Aucune des exceptions enregistrées n’a entraîné de perte financière pour le budget de l’Agence.		

* Pour qu'une exception soit signalée, le montant concerné doit dépasser 5 000 EUR ou:

- pour les dépenses opérationnelles, dépasser 2% du budget du secteur d'activité concerné (budget du poste),
- pour les dépenses administratives, dépasser 2% du budget du chapitre.

Les résultats de l'exercice d'auto-évaluation de l'encadrement sont satisfaisants.

Composant 2 – Résultats des audits réalisés durant l'année couverte par le rapport

Audits SAI

Au cours de l'année 2009, le service d'audit interne (SAI) a réalisé un audit de la gestion financière incluant les éléments suivants:

- cadre de gestion financière
- préparation du budget
- exécution du budget, et
- supervision de l'encadrement et du contrôle.

Sur la base des résultats de cet audit, le SAI estime que les systèmes de contrôle interne en place offrent une assurance raisonnable en ce qui concerne l'adéquation et l'efficacité de la gestion financière de l'Agence. Toutefois, les points suivants ont été soulevés:

(a) Contrôles des opérations individuelles

L'Agence devrait veiller à ce que les acteurs financiers concernés soient clairement identifiés et officiellement chargés des tâches qu'ils effectuent.

Ce point fait référence à la nomination officielle des agents initiant les opérations par une décision du directeur. L'Agence a pris note de la recommandation du SAI et a commencé à identifier et à désigner officiellement les agents initiant les opérations en 2009. Les autres agents financiers participant à l'exécution du budget de l'Agence (ex. agents de vérification et ordonnateurs ayant obtenu l'accès à ABAC) ont été officiellement désignés au cours des exercices précédents.

(b) Contenu du programme de travail pour 2009

L'Agence devrait fournir les composants nécessaires à une décision de financement dans le programme de travail annuel.

L'Agence a pris note de ce point et mettra à jour son programme de travail annuel afin de répondre à ce besoin. Des décisions de financement ad hoc seront préparées au moment opportun.

(c) Outil de planification et de suivi

L'Agence devrait veiller à définir correctement les besoins d'information à chaque échelon de l'organisation et les satisfaire dûment.

Après l'introduction de la nouvelle structure organisationnelle, l'Agence s'est attelée à renforcer ses capacités de planification et de suivi par la nomination d'une équipe spécialisée. Dès que cette équipe sera pleinement opérationnelle, ce qui devrait être le cas en 2010, la définition des différents besoins de reporting de chaque échelon de l'organisation se poursuivra.

Points forts

Le SAI a indiqué que, conformément aux meilleures pratiques, le programme de travail annuel pour 2009 inclut des priorités pour chaque projet opérationnel et permet une réaffectation transparente des ressources lorsqu'il convient de prendre en compte des demandes relatives à des activités non prévues.

Audits de la Cour des comptes européenne

Un audit des comptes de l'Agence de 2009 a eu lieu en octobre 2009 et février 2010; le rapport final est attendu au premier semestre de 2010.

Conclusions

Eu égard à ce qui précède, aucune des recommandations du service d'audit interne (SAI) n'a été qualifiée de critique. De plus, la Cour des comptes européenne devrait rendre un avis favorable concernant la légalité et la régularité des opérations sous-jacentes aux comptes. Par conséquent, aucune carence majeure susceptible de donner lieu à une réserve n'a été identifiée.

Composant 3 – Suivi des réserves des années précédentes et des plans d'action pour les audits adoptés les années précédentes

Suivi des réserves émises précédemment sur le RAA

Aucune réserve n'a été répertoriée concernant les rapports d'activité annuels des années précédentes.

Suivi des rapports du SAI des années précédentes

Aucune recommandation des rapports du SAI des années précédentes ne doit encore être traitée.

Suivi des rapports de la Cour des comptes des années précédentes

Le rapport de la Cour sur les comptes annuels de l'Agence pour l'exercice 2008 recommandait à l'Agence d'améliorer ses objectifs et ses indicateurs dans le programme de travail annuel. L'Agence était invitée à relier les projets planifiés, les résultats et les indicateurs relatifs aux objectifs exposés à l'échelon de l'activité.

L'Agence a amélioré ses objectifs et ses indicateurs dans le programme de travail annuel 2009 en mettant en conséquence en œuvre l'approche SMART et RACER. Les projets planifiés ont été reliés aux objectifs exposés à l'échelon de l'activité.

Suivi des décharges des années précédentes

Les points restés en suspens après les décharges des années précédentes concernent l'exécution du programme de travail annuel et sa planification, et la procédure de passation de marché. Comme indiqué plus haut, l'Agence s'emploie à résoudre ces problèmes par la mise en place d'une équipe de planification et le développement de logiciels informatiques pertinents. L'Agence prépare aussi actuellement sa procédure de passation de marché.

Composant 4 – Assurance reçue d'autres ordonnateurs en cas de subdélégation croisée

Sans objet.

Réserves

Aucune réserve n'est émise.

Conclusions générales de l'impact combiné des réserves sur la déclaration en tant que tout

Aucune insuffisance majeure n'a été identifiée en ce qui concerne la gestion financière des crédits au sein de l'Agence, aucune réserve n'est émise à ce sujet dans la déclaration.

Aucune réserve n'est émise.

Quatrième partie – Déclaration d’assurance

Je soussigné, directeur de l’Agence des droits fondamentaux de l’Union européenne,

En ma qualité d’ordonnateur,

Déclare par la présente que les informations contenues dans le présent rapport sont sincères et véridiques*

Affirme avoir une assurance raisonnable que les ressources allouées aux activités décrites dans le présent rapport ont été utilisées aux fins prévues et conformément au principe de bonne gestion financière, et que les procédures de contrôle mises en place offrent les garanties nécessaires quant à la légalité et la régularité des opérations sous-jacentes.

Cette assurance raisonnable se fonde sur mon propre jugement et sur les éléments d’information à ma disposition, tels que les résultats de l’auto-évaluation, des contrôles ex post, les observations du service d’audit interne ainsi que des enseignements tirés des rapports de la Cour des comptes européenne relatifs aux exercices antérieurs à celui de cette déclaration.

Confirme en outre n’avoir connaissance d’aucun fait non signalé susceptible de nuire aux intérêts de l’Agence et des institutions en général.

Fait à Vienne le _____

/signé/

Morten Kjaerum

Directeur

*Sincères et véridiques signifient dans ce contexte que la perspective de l’état des affaires dans le service est fiable, complète et correcte.

Annexe 1: Projet de comptes annuels et de rapports financiers

Tableau 1: Exécution du budget – Engagements (C1)

TABEAU 1: EXÉCUTION DES ENGAGEMENTS DE CRÉDITS POUR 2009 (en Mio €)				
Chapitre		Engagements de crédits autorisés	Engagements réalisés	%
		1	2	3=2/1
Titre A-1 DÉPENSES DE PERSONNEL				
A-11	PERSONNEL EN ACTIVITÉ	5,91	5,90	99,80 %
A-13	MISSIONS ET DÉPLACEMENTS	0,30	0,29	96,96 %
A-14	INFRASTRUCTURE SOCIOMÉDICALE	0,03	0,03	99,92 %
A-15	MOBILITÉ, ÉCHANGE DE FONCTIONNAIRES ET D'EXPERTS	0,16	0,16	98,50 %
A-16	SERVICE SOCIAL	0,22	0,21	95,42 %
A-17	FRAIS DE RÉCEPTION ET DE REPRÉSENTATION	0,01	0,01	93,48 %
Total du titre A-1		6,63	6,59	99,49 %
Titre A-2 IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT				
A-20	LOCATION D'IMMEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES	1,56	1,56	99,99 %
A-21	TRAITEMENT DE DONNÉES	0,79	0,77	98,03 %
A-22	BIENS MEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES	0,90	0,90	99,68 %
A-23	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF COURANT	0,16	0,15	96,64 %
A-24	AFFRANCHISSEMENT ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	0,10	0,10	96,82 %
A-25	DÉPENSES ENCOURUES AUX RÉUNIONS	0,01	0,01	100,00 %
A-26	ÉTUDES, ENQUÊTES, CONSULTATIONS	0,02	0,02	100,00 %
Total du titre A-2		3,55	3,52	99,24 %
Titre B0-3 DÉPENSES OPÉRATIONNELLES				
B3-2	LIBERTÉS	0,61	0,61	100,00 %
B3-3	ÉGALITÉ	2,55	2,52	98,79 %
B3-6	JUSTICE	0,80	0,80	100,00 %
B3-7	ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES HORIZONTALES	2,51	2,50	99,76 %
B3-8	ORGANES DE L'AGENCE	0,36	0,36	100,00 %
B3-9	RÉSERVE POUR LE TITRE 3	0,00	0,00	0,00 %
Total du titre B0-3		6,83	6,79	99,46 %
TOTAL		17,00	16,90	99,44 %

Tableau 2: Exécution du budget – Paiements (C1)

TABLEAU 2: EXÉCUTION DE PAIEMENTS DE CRÉDITS POUR 2009 (en Mio €)				
Chapitre		Paiement de crédits autorisés*	Paiements effectués	%
		1	2	3=2/1
TITRE A-1 DÉPENSES DE PERSONNEL				
A-11	PERSONNEL EN ACTIVITÉ	5,96	5,81	97,53 %
A-13	MISSIONS ET DÉPLACEMENTS	0,32	0,25	78,84 %
A-14	INFRASTRUCTURE SOCIOMÉDICALE	0,03	0,02	70,10 %
A-15	MOBILITÉ, ÉCHANGE DE FONCTIONNAIRES ET D'EXPERTS	0,16	0,16	98,50 %
A-16	SERVICE SOCIAL	0,24	0,21	90,22 %
A-17	FRAIS DE RÉCEPTION ET DE REPRÉSENTATION	0,01	0,01	89,93 %
TOTAL A-1		6,71	6,46	96,29 %
TITRE A-2 IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT				
A-20	LOCATION D'IMMEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES	1,81	1,49	82,12 %
A-21	TRAITEMENT DES DONNÉES	1,28	0,66	51,17 %
A-22	BIENS MEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES	0,95	0,09	9,07 %
A-23	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF COURANT	0,17	0,12	75,17 %
A-24	AFFRANCHISSEMENT ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	0,12	0,10	77,39 %
A-25	DÉPENSES ENCOURUES AUX RÉUNIONS	0,01	0,01	100,00 %
A-26	ÉTUDES, ENQUÊTES, CONSULTATIONS	0,09	0,09	90,58 %
TOTAL A-2		4,43	2,54	57,36 %
TITRE B0-3 DÉPENSES OPÉRATIONNELLES				
B3-1	DIGNITÉ	1,92	1,91	99,45 %
B3-2	LIBERTÉS	2,27	1,97	86,94 %
B3-3	ÉGALITÉ	3,77	1,64	43,56 %
B3-4	SOLIDARITÉ	0,79	0,74	94,07 %
B3-6	JUSTICE	0,80	0,05	5,96 %
B3-7	ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES HORIZONTALES	2,51	1,05	41,75 %
B3-8	ORGANES DE L'AGENCE	0,36	0,21	58,93 %
B3-9	RÉSERVE POUR LE TITRE 3	0,00		
TOTAL B0-3		12,41	7,57	61,01 %
TOTAL		23,55	16,57	70,37 %

* Les paiements de crédits autorisés comprennent, outre le budget voté par l'autorité législative, les crédits reportés de l'exercice précédent, les modifications du budget ainsi que les paiements de crédits divers pour la même période (par exemple les recettes internes et externes affectées).

Tableau 3: Exécution du budget – C1 Engagements restant à liquider

TABLEAU 3: VENTILATION DES ENGAGEMENTS RESTANT À LIQUIDER AU 31/12/2009 (en Mio €)					
Chapitre		Engagements de 2009 restant à liquider			
		Engagements 2009	Paiements 2009	RAL 2009	% restant à liquider
		1	2	3=1-2	4=1-2//1
Titre A-1 DÉPENSES DE PERSONNEL					
A-11	PERSONNEL EN ACTIVITÉ	5,90	-5,77	0,13	2,26 %
A-13	MISSIONS ET DÉPLACEMENTS	0,29	-0,23	0,06	20,21 %
A-14	INFRASTRUCTURE SOCIOMÉDICALE	0,03	-0,02	0,01	29,85 %
A-15	MOBILITÉ, ÉCHANGE DE FONCTIONNAIRES ET D'EXPERTS	0,16	-0,16	0,00	0,00 %
A-16	SERVICE SOCIAL	0,21	-0,20	0,01	5,71 %
A-17	FRAIS DE RÉCEPTION ET DE REPRÉSENTATION	0,01	-0,01	0,00	3,80 %
Total du titre A-1		6,59	-6,38	0,21	3,22 %
Titre A-2 IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT					
A-20	LOCATION D'IMMEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES	1,56	-1,24	0,32	20,67 %
A-21	TRAITEMENT DE DONNÉES	0,77	-0,17	0,60	77,62 %
A-22	BIENS MEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES	0,90	-0,04	0,86	95,17 %
A-23	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF COURANT	0,15	-0,12	0,04	23,60 %
A-24	AFFRANCHISSEMENT ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	0,10	-0,07	0,02	25,89 %
A-25	DÉPENSES ENCOURUES AUX RÉUNIONS	0,01	-0,01	0,00	0,00 %
A-26	ÉTUDES, ENQUÊTES, CONSULTATIONS	0,02	-0,02	0,01	35,66 %
Total du titre A-2		3,52	-1,67	1,85	52,57 %
Titre B0-3 DÉPENSES OPÉRATIONNELLES					
B3-2	LIBERTÉS	0,61	-0,32	0,30	48,21 %
B3-3	ÉGALITÉ	2,52	-0,63	1,89	74,84 %
B3-6	JUSTICE	0,80	-0,05	0,75	94,04 %
B3-7	ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES HORIZONTALES	2,50	-1,05	1,46	58,15 %
B3-8	ORGANES DE L'AGENCE	0,36	-0,21	0,15	41,07 %
B3-9	RÉSERVE POUR LE TITRE 3	0,00	0,00	0,00	0,00 %
Total du titre B0-3		6,79	-2,26	4,53	66,76 %
TOTAL		16,90	-10,31	6,60	39,02 %

Tableau 4: Projet de comptes annuels – Bilan (en comptabilité d'exercice)

	Remarque	31.12.2009	31.12.2008
		€	€
A. ACTIFS IMMOBILISÉS		1 531 199	1 366 591
Immobilisations incorporelles		67 734	84 048
Immobilisations corporelles		1 463 465	1 282 543
Valeurs immobilières		-	-
Prêts		-	-
Préfinancement long terme		-	-
Créances long terme		-	-
B. ACTIFS CIRCULANTS		3 565 423	8 252 685
Stock		-	-
Préfinancement court terme		119 981	17 776
Créances court terme		257 198	435 104
Valeurs mobilières court terme		-	-
Valeurs disponibles		3 188 244	7 799 805
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT		5 096 623	9 619 276
C. PASSIF IMMOBILISÉ		-	-
Dettes salariales		-	-
Provisions pour risques et charges		-	-
Dettes financières		-	-
Autres dettes à long terme		-	-
TOTAL DU PASSIF IMMOBILISÉ		-	-
D. DETTES À UN AN ET PLUS		2 284 544	2 385 613
Dettes salariales		-	-
Provisions pour risques et charges		15 400	-
Dettes financières		-	-
Dettes court terme		2 269 144	2 385 613
TOTAL DES DETTES		2 284 544	2 385 613
E. ACTIFS / PASSIFS NETS		2 812 079	7 233 663
Réserves		-	-
Résultat reporté		2 812 079	7 233 663
B. Participation minoritaire		-	-
TOTAL ACTIF / PASSIF NET		2 812 079	7 233 663

Tableau 5: Projet de comptes annuels – Compte de résultat économique (en comptabilité d'exercice)

	2009 €	2008 €
Ressources fondées sur le RNB	-	-
Ressources TVA	-	-
Ressources propres traditionnelles	-	-
Subventions virées par la Commission à d'autres institutions	-	-
Contributions des pays de l'AELE collaborant avec l'EEE	-	-
Amendes	-	-
Recouvrement de dépenses	-	-
Recettes provenant d'opérations à caractère administratif	147 392	2 966
Autres revenus d'exploitation	13 001 992	14 192 491
TOTAL REVENUS D'EXPLOITATION	13 149 384	14 195 457
Dépenses administratives	-9 097 468	-6 682 088
Dépenses de personnel	-5 597 641	-3 831 293
Dépenses relatives à l'actif immobilisé	-339 078	-254 634
Pensions	-	-
Autres dépenses administratives	-3 160 748	-2 596 161
Dépenses opérationnelles	-8 473 500	-7 572 585
Gestion centralisée directe	-	-
Gestion centralisée indirecte	-	-
Gestion décentralisée	-	-
Gestion partagée	-	-
Gestion conjointe	-	-
Autres dépenses opérationnelles	-8 473 500	-7 572 585
TOTAL DÉPENSES ADMINISTRATIVES ET OPÉRATIONNELLES	-17 570 968	-14 254 673
EXCÉDENT/(DÉFICIT) DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	-4 421 584	-59 216
Recettes financières	-	-
Charges financières	-	-
La part des excédents ou déficits nets des entreprises liées ou conjointes est calculée selon la méthode de mise en équivalence	-	-
EXCÉDENTS/(DÉFICITS) SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES	-4 421 584	-59 216
EXCÉDENT/(DÉFICIT) COURANT		
Participation minoritaire	-	-
Recettes exceptionnelles (+)	-	-
Charges exceptionnelles (-)	-	-
EXCÉDENT/(DÉFICIT) EXCEPTIONNEL	-	-
RÉSULTAT ÉCONOMIQUE DE L'EXERCICE	-4 421 584	-59 216

Tableau 6: Délais de paiement moyens

Année complète

Délai de paiement maximum (jours)	Nombre total de paiements	Nombre de paiements dans le délai imparti	Pourcentage	Délai moyen de paiement (jours)	Nombre de paiements tardifs	Pourcentage	Délai moyen de paiement (jours)
30	907	671	74%	16	236	26%	49
45*	N/A*	N/A*	N/A*	N/A*	N/A*	N/A*	N/A*

Nombre total de paiements	1 879	907*	74%*		236*	26%*	
Délai de paiement moyen	24,70			16*			49*

Tr4 2009

Délai de paiement maximum (jours)	Nombre total de paiements	Nombre de paiements dans le délai imparti	Pourcentage	Délai moyen de paiement (jours)	Nombre de paiements tardifs	Pourcentage	Délai moyen de paiement (jours)
20	6	6	100%	14,00	0	0%	0
30	573	374	65,27	14,94	199	34,37%	63,53

Nombre total de paiements Tr4	579	380	65,63%		199	34,37%	
Délai de paiement moyen Tr4*	31,63			14,92			63,53

Intérêts moratoires payés en 2008

Grand livre	Description	Montant (€)
—	Aucun intérêt bancaire pour paiement tardif n'a été payé en 2009	0,00

Nombre de paiements suspendus	Pourcentage de paiements suspendus	Jours moyens de suspension
150	8%	55,43

* Les délais de paiement se réfèrent au titre II – Dépenses de fonctionnement et au titre III – Dépenses opérationnelles. Pour des motifs techniques, il n'a pas été possible d'établir le

rapport pour le titre I – Délais de paiement des dépenses de personnel pour les trimestres 1, 2 et 3. Le problème a été identifié et résolu à partir du 4^e trimestre.

Tableau 7: Revenus et recettes budgétaires

TABLEAU 7: SITUATION DES REVENUS ET RECETTES EN 2009					
Titre	Description	Année d'origine	Revenus et recettes déclarés	Revenus et recettes encaissés	Équilibre créances
20-0	Subvention Communauté européenne	2009	12 750 000,00	12 750 000,00	0,00
90-0	Divers	2009	434 478,82	312 478,82	122 000,00
TOTAL			13 184 478,82	13 062 478,82	122 000,00

Tableau 8: Classement chronologique des injonctions de récupération

TABLEAU 8: CLASSEMENT CHRONOLOGIQUE DES INJONCTIONS DE RÉCUPÉRATION AU 31.12.2009 POUR LA FRA						
Année d'origine	Nombre au 01.01.2009	Nombre au 31.12.2009	Évolution	Montant en suspens (€) au 01.01.2009	Montant en suspens (€) au 31.12.2009	Évolution
2009		1			122 000,00	
Totaux		1			122 000,00	

Tableau 9: Procédures négociées

PROCÉDURES NÉGOCIÉES – CONTRATS > € 60 000

Compte:	1
Montant total:	64 000

Nombre	Contractant(s)		Type de contrat	Description	Montant (€)	Base légale
	Nom	Adresse				
EUMC02/2006 /3102/04-28-10	NUMENA - Centro de Investigacao Emciencias Sociais e Humanas	Taguspark - Parque de Ciência e Tecnologia, Núcleo Central 379, 2740-122 Porto Salvo, Portugal	Service	Collecte de données RAXEN pour le Portugal	64 000	Art. 126, points a) et c), RE

Tableau 10: Liste de contractants auxquels des contrats de construction sont attribués

CONTRATS DE CONSTRUCTION

Compte:	0
Montant total:	0

Nombre	Contractant(s)		Type de contrat	Description	Montant (€)	Base légale
	Nom	Adresse				
N/A						

Tableau 11: Liste des contrats déclarés secrets

CONTRATS SECRETS

Compte:	0
Montant total:	0

Nombre	Contractant(s)		Type de contrat	Description	Montant (€)	Base légale
	Nom	Adresse				

N/A

Tableau 12: Dérogations aux injonctions de récupération

Dérogations aux injonctions de récupération \geq € 100 000					
Dérogation clé centrale	Clé centrale liée à l'IR	Montant d'IR accepté (€)	Dénomination officielle LE	Décision de l'Agence	Commentaires

Total:	0
---------------	----------

Nombre de dérogations IR:	0
----------------------------------	----------

Annexe 2: Critère d'importance relative

La matérialité est le fondement de la définition de carences significatives sur les plans qualitatif et quantitatif. Le critère de matérialité utilisé par l'Agence et le mode d'évaluation de leur importance sont exposés ci-dessous.

Les critères qualitatifs sont liés à l'incapacité à atteindre les objectifs à court terme de l'Agence, aux risques pour la réputation de l'Agence, aux carences significatives dans les systèmes de contrôle et aux erreurs répétitives de l'Agence. Ils concernent l'utilisation des ressources, une bonne gestion financière ainsi que la légalité et la régularité des transactions. Leur importance est évaluée sur la base de leur nature, contexte, portée, durée, des mesures compensatoires, des actions correctives, etc.

En termes quantitatifs, une carence est considérée comme importante dans les cas où l'impact financier ou le risque de perte sont supérieurs à 2% du budget de l'Agence pour ce domaine d'activités ou à 5 000 EUR. Par ailleurs, la faiblesse doit supposer un risque significatif pour la réputation.

Annexe 3: Modèle(s) de contrôle interne pour l'exécution du budget (MCI)

CARACTÉRISTIQUES DE L'ENVIRONNEMENT DE L'AGENCE	
<p>Mode de gestion</p> <p>Directe et centralisée</p> <p>Principaux chiffres</p> <p>En 2009, l'Agence a mis en œuvre 16 904 537 EUR, soit 99,44% de son budget. Cette subvention se compose de crédits non dissociés.</p> <p>828 engagements budgétaires ont été pris au cours de l'exercice, ce qui représente 1 879 paiements en tout et le paiement d'un montant de 10 308 801 EUR.</p> <p>Le pourcentage de paiements automatiquement reportés à 2010 a été réduit de 5% par rapport à l'exercice précédent.</p>	
<p>Systemes de gestion et de contrôle: étapes et acteurs principaux</p>	
<p>Processus de sélection, y compris les mesures de prévention</p>	<p>La recherche se fonde sur des collectes de données secondaires et primaires dans l'Union européenne. La recherche fondée sur les données secondaires implique les risques suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> - indisponibilité de données pertinentes parce que les États membres ne les collectent pas - retards dans la production de données pertinentes par les autorités compétentes - incapacité ou refus des contractants de collecter et/ou de fournir les données pertinentes, et - en cas de données non officielles, contenu imprécis ou biaisé. <p>La recherche fondée sur un travail de terrain primaire implique les risques suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> - impossibilité de développer un échantillon en l'absence d'un cadre d'échantillonnage approprié ou en raison de restrictions légales - impossibilité d'accéder à l'échantillon sélectionné ou refus d'un nombre important de membres de l'échantillon de participer - erreurs dans l'encodage des réponses des personnes interrogées, et - omission de s'assurer du consentement préalable en connaissance de cause des personnes interrogées. <p>La procédure interne relative à la gestion de projet est en cours de préparation.</p>

<p>Mesures de communication et d'information destinées à améliorer la qualité de la gestion financière et de la fourniture de données auxiliaires par les bénéficiaires, les contractants et les intermédiaires</p>	<p>Les normes de contrôle interne (NCI) révisées ont été adoptées au cours de l'exercice. Dans l'esprit des initiatives de simplification au sein de l'environnement européen, les normes révisées (passées de 24 à 16) sont rédigées dans un langage plus simple, sans jargon spécialisé, afin de souligner le message selon lequel le contrôle interne est l'affaire de l'ensemble du personnel, du sommet jusqu'à la base. Les NCI ont entre autres pour but d'accroître l'efficacité du contrôle interne. Une approche flexible et des conseils facultatifs en matière d'efficacité permettront à l'Agence de donner la priorité à des mesures d'efficacité à l'égard de certaines normes, en fonction de la nature de leurs activités et de leurs risques. L'objectif est de renforcer l'assurance quant à l'efficacité des systèmes de contrôle interne de l'Agence et de garantir une utilisation plus efficace des ressources de contrôle.</p> <p>L'Agence continue de suivre l'impact des mesures déjà prises. Elle améliore la fiabilité des évaluations de la solidité des contrôles internes et des domaines à haut risque.</p> <p>La sélection, la conception et la mise en œuvre de programmes de dépenses garantit la grande qualité des dépenses. Le programme de travail annuel est le produit de la consultation des parties prenantes de l'Agence (Plate-forme des droits fondamentaux, agents de liaison et Commission européenne). Les objectifs fixés en 2009 étaient SMART et les indicateurs RACER.</p> <p>La simplification et la gestion allégée figurent dans les priorités stratégiques de l'Agence pour les prochaines années. L'Agence maintient un équilibre entre les coûts du contrôle et les avantages de nouvelles réductions des erreurs. Les circuits financiers ont été revus en 2009. Dans les cas impliquant des dépenses administratives de routine et de petits montants, pour lesquels le risque d'erreur est limité, des procédures simplifiées ont été introduites.</p> <p>De plus, des méthodes d'évaluation ex post ont été introduites pour les projets de 2009. L'Agence procèdera à deux types principaux d'évaluation: les processus et les résultats.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. L'évaluation des processus a pour but de mesurer l'efficacité de l'organisation de l'Agence en vue de la mise en œuvre du programme de travail annuel conformément au planning. 2. L'évaluation des résultats sert à estimer la mesure dans laquelle l'objectif a été atteint (et donc le problème traité) en conséquence de la mise en œuvre des stratégies et activités sélectionnées. <p>De plus, en 2009, l'Agence a adopté un budget basé sur les activités. Cela a permis d'améliorer la responsabilité, ce qui devrait entraîner une nouvelle amélioration de la qualité des dépenses.</p> <p>Enfin, le rapport de gestion mensuel a été étoffé et inclut les thèmes suivants en matière de financement, passation de marché et comptabilité:</p> <ul style="list-style-type: none"> • exécution budgétaire de tous les types de crédits accompagnée de commentaires annonçant les excédents éventuels • nombre de transactions (engagements et paiements) • délais de paiement • factures suspendues • factures en suspens • engagements dormants • engagements et paiements en cours • injonctions de récupération dues et non encaissées • degré de mise en œuvre des projets • exceptions notées • préfinancements et garanties bancaires en cours (émis et reçus), et • contrats-cadres arrivant à échéance dans les neuf prochains mois.
--	---

<p>Contrôle d'identification et de rectification:</p> <p>Vérifications et suivi durant les phases initiales du programme/contrat</p>	<p>L'Agence exécute son budget de manière centralisée et en effectue directement les tâches d'exécution. Le flux de travail financier respecte le principe du «double regard».</p> <p><i>Titre I – Dépenses de personnel</i></p> <p>Un flux de travail simplifié s'applique aux dépenses administratives de routine couvertes par le titre I. Il débute au département des ressources humaines. Le processus de vérification incombe à l'ordonnateur.</p> <p><i>Titre II – Dépenses de fonctionnement et Titre III – Dépenses opérationnelles</i></p> <p>Les parties opérationnelle (obtention de résultats) et financière (légalité et régularité de la transaction) du flux de travail sont réalisées par des acteurs financiers différents. Le démarrage et la vérification des opérations relèvent du département concerné. L'initiation et la vérification financière sont centralisées au sein du département Administration – Finances. Les acteurs financiers sont sélectionnés en tenant compte de leur expérience et de leurs qualifications, capacités et compétences. Après ces contrôles, la transaction est transmise à l'ordonnateur compétent.</p>
---	--

PASSATION DE MARCHÉ

Mode de gestion

L'Agence a centralisé ses activités de passation de marché au sein de l'équipe «Finances et passation de marché» du département «Administration». Deux collaborateurs sont affectés aux procédures d'appel d'offres et de sous-traitance sous la supervision du conseiller principal en passation de marché.

Principaux chiffres

Au terme des procédures d'appel d'offres, 310 contrats d'un montant total de 6 792 278 EUR ont été signés en vue de la livraison de biens et de la prestation de services en 2009.

Les contrats spécifiques mettant en application des contrats-cadres, conclus au terme d'appels d'offres ouverts, représentaient la majorité de ces contrats (4 888 570 EUR) et concernaient en particulier les services fournis par les points focaux nationaux du réseau RAXEN, les juristes experts de FRALEX et le fonctionnement de l'Agence.

La valeur globale des contrats de faible montant conclus (plus de 5 000 EUR mais de 60 000 EUR au plus) s'élevait à 151 576 EUR.

Les fournitures et services informatiques ont été livrés dans le cadre de l'appel d'offre interinstitutionnel de la Commission pour un montant de 435 606 EUR.

Systèmes de gestion et de contrôle: étapes et acteurs principaux

Processus de sélection, y compris les mesures de prévention

L'Agence conçoit les critères de sélection de ses procédures d'adjudication en maintenant un équilibre entre capacité professionnelle des contractants potentiels et principe de non-discrimination. Durant la phase de sélection, les capacités des opérateurs économiques sont évaluées sur la base de la norme standard prédéfinie et les opérateurs qui s'avèrent ne pas satisfaire à ces exigences en raison de leur niveau de capacité financière ou technique sont exclus. La phase d'attribution prend en considération la qualité des offres techniques. L'Agence attribue les contrats aux opérateurs économiques qui soumettent l'offre économiquement la plus avantageuse en termes de qualité et de prix.

Les contrats d'une valeur supérieure à 60 000 EUR sont évalués par un comité d'évaluation. Ce comité est constitué de cinq membres sans aucun lien hiérarchique et représentant au moins deux départements différents. Chaque membre du comité d'évaluation remplit une déclaration d'absence de conflit d'intérêts avant le début de la procédure. En cas de conflit d'intérêts, le directeur de l'Agence remplace le membre en question.

La passation de marché est très réglementée. Des règles précises s'appliquent et une connaissance approfondie est fournie par l'utilisation de procédures et de modèles standards, ainsi que par l'expérience.

Feed-back en vue de l'optimisation des activités de contrôle

Vérification du fonctionnement des processus tels qu'ils ont été conçus

Les risques liés à la passation de marché pourraient affecter la réalisation des objectifs généraux: perte de temps et de ressources, retards importants ou annulation de la passation de marché, et litiges.